

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Agence GUY HOQUET FONTENAY
277 bis avenue de la République
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Fontenaysousbois2@guyhoquet.com

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Mise à jour 21 février 2022

Prix du bien	Honoraires (TTC) EXCLUSIVITE / SIMPLE
Jusqu'à 50 000 €	Forfait 3 200 €
De 50 001 à 150 000 €	7.5 % / 9%
De 150 001 à 250 000 €	6.5 % / 8%
De 250 001 à 350 000 €	5.5 % / 7%
De 350 001 à 450 000 €	4.5 % / 6%
Au-delà de 450 001 €	4 % / 5%
Biens commerciaux	20 %

FRAIS D'ACTES 500 € TTC / ESTIMATION GRATUITE

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	De 8 € à 12 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	De 8 € à 12 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ²
Frais d'entremise	3 € / m ²